

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2019 (accusé de réception du 02/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de résidence 2019 - 2021 avec Dan Ar Braz

Une convention de résidence d'artiste est conclue avec Dan Ar Braz pour son travail de création autour de son projet de spectacle et d'album *Dan Ar Dañs*.

Cette convention, qui prendra fin le 31 décembre 2021, est conclue pour permettre à l'équipe artistique de travailler avec le plus de sérénité possible, grâce à un accueil dans certaines structures de la ville de Quimper ainsi qu'un soutien financier, logistique, technique et en termes de communication, en application des dispositions de l'article R.2122-3 1° du code de la commande publique.

Elle fixe les modalités de la résidence et les obligations qui incombent aux deux parties.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer avec la société de productions Hent Glaz Productions la convention de résidence artistique.